

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 104

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET

Travaux de maintenance dans les collèges publics : deuxième liste d'opérations au titre de l'année 2017

**Direction de la Maintenance et de l'Exploitation
Service Rénovation et Maintenance des Collèges
04 13 31 21 86**

PRESENTATION

Le présent rapport a pour objet de soumettre, à l'appréciation de la Commission, l'enveloppe prévisionnelle des travaux et des prestations intellectuelles correspondant à la deuxième liste d'opérations programmées de maintenance dans les collèges publics du Département des Bouches-du-Rhône, au titre de l'année 2017.

CONSISTANCE DU PROJET

Les opérations réalisées dans les collèges ont pour but essentiel d'assurer la conservation du patrimoine immobilier, la mise en sécurité des utilisateurs et des biens, ainsi que l'amélioration des conditions d'enseignement.

Parmi ces réalisations, il convient de distinguer les opérations de travaux dits urgents qui entrent dans le cadre d'une maintenance curative au quotidien et les opérations planifiées qui s'inscrivent dans une logique préventive pour la pérennité du bien immobilier.

Les besoins en travaux de maintenance ont trois origines distinctes :

- la réglementation qui s'impose aux équipements recevant du public,
- la connaissance du patrimoine par le technicien en charge du collège, de ses dysfonctionnements et des impératifs pour maintenir en état le bâti,
- les attentes des gestionnaires et des chefs d'établissement pour assurer la continuité du service public de l'Education dans les meilleures conditions.

La programmation des travaux de maintenance dans les collèges s'avère être un outil précieux pour tendre vers une organisation anticipative, réguler la charge de travail des techniciens et afficher auprès des établissements une prise en compte planifiée de leurs besoins.

La deuxième liste d'opérations programmées, jointe en annexe, d'un montant total prévisionnel de 2 881 550,00 € T.T.C., dont 2 801 550,00 € T.T.C. pour les travaux et 80 000,00 € T.T.C. pour les prestations intellectuelles, comporte principalement des travaux visant à l'amélioration de l'état général du patrimoine et à la mise en sécurité des locaux. Ils concernent également des dysfonctionnements et désordres constatés récemment.

Cette liste de travaux de maintenance comprend notamment des opérations relatives :

- à l'hygiène et à la sécurité
- au maintien du clos et du couvert
- à la sûreté
- aux revêtements de sols, murs et plafonds
- aux logements de fonction
- au remplacement d'équipements de cuisine
- aux économies d'énergie

PROPOSITION

Il vous est proposé :

- d'approuver la deuxième liste prévisionnelle des opérations programmées de maintenance dans les collèges publics du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, au titre de l'année 2017,
- d'approuver le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux dans les collèges du Département, évalué à **2 801 550,00 € T.T.C.**, répartie entre les collèges appartenant au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et les collèges mis à disposition du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,
- d'approuver le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des prestations intellectuelles évalué à **80 000,00 € T.T.C.**

La dépense sera imputée aux chapitres 20 et 23 du budget départemental.

En cas d'accord de votre part, les prestations intellectuelles et les travaux seront lancés selon des procédures de marchés, conformément aux dispositions du décret n° 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Mme la Déléguée aux collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL